

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3049

18 décembre 2012

SOMMAIRE

Apache International Finance S.à r.l.	146340	Defoule Prod S.A.	146313
BCCS 2 Sàrl	146313	Dentsply Holdings S.à r.l.	146312
Beagency Asset Management S.A.	146306	Development Trading S.à.r.l.	146306
Beagency Asset Management S.A.	146306	DigiFFuse S.à.r.l.	146310
Blackburn International Luxembourg ...	146306	Dinai S.à r.l.	146312
Calyx Immobilière S.A.	146311	Dispo Logic SA	146313
Casa Natura S.A.	146311	DLB S.à.r.l.	146313
Casting Etoile Sàrl	146311	Dreamlane Finance S.A.	146307
Casual S.à.r.l.	146310	Drees & Sommer Luxembourg S.à r.l. ..	146311
CDF G.m.b.H.	146307	Eaton Technologies (Luxembourg) S.à r.l.	146316
Chapier Office S.A.	146308	Egalux S.A.	146306
Chiasa Sàrl	146310	Eikon Mezzanine Invest IV S.A.	146307
Ciralux	146310	EN-NEO Solar GmbH	146340
Citran Greysac S.A.	146311	Eurobeton Holding S.A.	146307
Clausen Property S.A.	146309	EURO SPEED Holding S.A.	146307
Close International	146309	Fario Luxembourg S. à r.l.	146307
Close International	146309	Farrivulet Management S.A.	146308
Col Scaramouche S.à r.l.	146309	GTCR Gridlock International (Luxem- bourg) S.à r.l.	146348
Comod	146309	Inter Property Finance	146352
Concorde-Restoration S.à.r.l.	146308	Maraval S.A.	146345
Conengineering Holding S.A.	146308	Quadrat Holding 2 SCA	146314
Construction Bâtiment Habitat S.à r.l. ..	146308	Second Euro Industrial Thouars S.à r.l. ..	146306
Continental Holdings S.A.	146310	Sofibim S.A.	146348
Contrafas	146312	Soude Lux Sàrl	146344
Corsica Resort Investments S.A.	146308	Triton Luxembourg GP Eudora S.C.A. ..	146325
Cubinvest	146312		
Daga	146312		
DCIT S.à r.l.	146313		

Second Euro Industrial Thouars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.139.

Les comptes annuels 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012150548/9.

(120198495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Beagency Asset Management S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 45.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012154987/9.

(120204844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Beagency Asset Management S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 45.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012154988/9.

(120204845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Blackburn International Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 147.905.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012154991/9.

(120204805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Egalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 60.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155094/9.

(120204688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Development Trading S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4985 Sanem, 26B, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.768.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155069/9.

(120204474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Dreamlane Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 94.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155076/9.

(120204638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Eikon Mezzanine Invest IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.063.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155096/9.

(120204433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

EURO SPEED Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 70.932.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155102/9.

(120204640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Eurobeton Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 114.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155105/9.

(120205169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Fario Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 146.124.

Le Bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155113/9.

(120204533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

CDF G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 1, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 90.103.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155025/9.

(120204063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Chapier Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlinge, 1, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 56.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155027/9.

(120204545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Concorde-Restoration S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 38.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155042/9.

(120205232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Conengineering Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 53.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155043/9.

(120205338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Construction Bâtiment Habitat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4967 Clemency, 47, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 161.472.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155044/9.

(120205228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Farrivulet Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7465 Nommern, 12, Eichelbour.

R.C.S. Luxembourg B 143.697.

Les comptes annuels au 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155116/9.

(120205141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Corsica Resort Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 103.613.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155048/9.

(120205268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Close International, Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 62, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 135.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012155036/10.

(120204686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Col Scaramouche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5423 Ersange, 7, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 57.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012155039/10.

(120205023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Close International, Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 62, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 135.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012155035/10.

(120204685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Clausen Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 153.182.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Référence de publication: 2012155034/12.

(120204396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Comod, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6183 Gonderange, 4, rue Hiel.

R.C.S. Luxembourg B 17.381.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/11/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012155040/12.

(120204714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Continental Holdings S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 715, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 18.197.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.11.2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012155045/12.

(120204795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Ciralux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 191, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012155029/10.

(120205016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Chiasa Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2432 Luxembourg, 1, place de Roedgen.

R.C.S. Luxembourg B 115.049.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012155028/10.

(120205120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Casual S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 31, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 22.262.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012155024/10.

(120205026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

DigiFFuse S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7258 Helmsange, 2, rue des Pommiers.

R.C.S. Luxembourg B 110.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Gérant technique

Référence de publication: 2012155056/12.

(120205073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Casa Natura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 123.787.

—
Dépôt rectificatif concernant le dépôt référence L 120198872, déposé le 20/11/2012.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155020/10.

(120204399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Casting Etoile Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8005 Bertrange, route d'Arlon, Shopping Center la Belle Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 140.006.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012155022/10.

(120205125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Calyx Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 79.877.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012155019/11.

(120204824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Citran Greysac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 61.287.

—
Les comptes annuels au 31/05/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2012155031/11.

(120204907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Drees & Sommer Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 92.568.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/11/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012155058/12.

(120204661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Contrafas, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 8, Cité Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 14.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012155047/10.

(120205133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Cubinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 50, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 53.160.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155050/9.

(120204962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Dentsply Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.253.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg
en date du 28 août 2012 sous la référence L120149811.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dentsply Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012155055/15.

(120205311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Daga, Société Anonyme.

Siège social: L-9116 Schieren, 7, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 100.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012155062/10.

(120204428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Dinai S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4910 Hautcharage, 24, rue de Bascharage.

R.C.S. Luxembourg B 62.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012155071/10.

(120205022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Defoule Prod S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 79.129.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEFOULE PROD S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2012155065/11.

(120205347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

DCIT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8441 Steinfort, 17, Cité Manzendall.
R.C.S. Luxembourg B 139.105.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.11.2012.

FISEC s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012155064/12.

(120205263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Dispo Logic SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 125.864.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012155072/10.

(120205034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

DLB S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses.
R.C.S. Luxembourg B 65.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012155073/10.

(120205020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

BCCS 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2012154986/11.

(120204609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Quadrat Holding 2 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 165.548.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second of November.

Before M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Quadrat Holding 2 SCA", a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.548, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 20 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 4 February 2012 (number 307, page 14707). The articles of incorporation of the Company have not been amended until now.

The meeting is presided by M^e Christèle PIERRE-ALEXANDRE, avocat, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Me Michaël KITAI, avocat, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer M^e Michaël KITAI, prenamed.

I.- The names of the shareholders, present or represented at the meeting, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

II.- It appears from the attendance list, that all the shares representing the whole share capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1.- Dissolution and liquidation of the Company;
- 2.- Appointment of the liquidator;
- 3.- Determination of the powers and compensations of the liquidator.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The general meeting of shareholders decides pursuant to article 14 of the articles of incorporation of the Company to appoint as liquidator of the Company, Mr Dominique LE GAL, Managing Director, born in Savigny-Sur-Orge, France, on December 9, 1971, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented at the meeting and which declares to accept that mandate.

Third resolution

The general meeting of shareholders decides that the liquidator shall receive the powers as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind to its willingness in the proportion of their participation in the capital or in any other proportion which the shareholders approve.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deux novembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «Quadrat Holding 2 SCA», une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.548, constituée suivant un acte notarié reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 4 février 2012 (numéro 307, page 14707). Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Maître Christèle PIERRE-ALEXANDRE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Michaël KITAI, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Michaël KITAI, prénommé.

I.- Les associés présents ou représentés à l'assemblée générale, les procurations des associés représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée. Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent à toutes les exigences de convocation et à toutes les formalités. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1.- Dissolution et liquidation de la Société;

2.- Nomination de liquidateur;

3.- Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur.

Après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide conformément à l'article 14 des statuts de la Société de nommer en tant que liquidateur, Monsieur Dominique LE GAL, Managing Director, né à Savigny-Sur-Orge, France, le 9 décembre 1971, demeurant professionnellement au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représenté à l'assemblée et qui déclare accepter ce mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide que le liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital ou en tout autre proportion approuvée par les associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. PIERRE-ALEXANDRE, M. KITAI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2012. LAC/2012/55750. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154656/121.

(120204236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Eaton Technologies (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.818.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of November.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared

Eaton Holding XI S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 9.145,

represented by Me Marc Frantz, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given on 9 November 2012; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn up:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one single Shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the holding of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise, being an affiliate or not. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "Eaton Technologies (Luxembourg) S.à r.l.".

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

The members of the Board may be split in two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Company. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the Managers are temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole Shareholder or, in case the Company has several Shareholders, by the Shareholders acting under their joint signatures.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either Shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day management. The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the Managers are present or represented.

A Manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the Managers are split in two categories, at least one Category A Manager and one Category B shall be present or represented. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the Shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of Shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing more than half of the capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of financial statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the Shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Eaton Holding XI S.à r.l.	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-
Total:	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

Shareholders resolutions

First resolution

The general meeting of Shareholders resolved to establish the registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of Shareholders resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Bruno Roger LAWAREE, manager, born on 4 February 1975 in Namur, Belgium, professionally residing at 7, route de la Longeraie, CH-1110 Morges, Switzerland;
- Ms Sabine Colette KNOBLOCH, financial analyst, born on 23 December 1967 in Yutz, France, residing professionally at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Grégory Ghislain DUJARDIN, financial analyst, born on 22 August 1973 in Dinant, Belgium, residing professionally at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze novembre.

Pardevant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Eaton Holding XI S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), avec siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 9.145,

représentée par Maître Marc Frantz, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 9 novembre 2012; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un Associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs Associés, dans la limite de quarante (40) Associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute

entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Eaton Technologies (Luxembourg) S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts sociales.

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du capital social.

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'Associé unique ou des Associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des Associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Associé unique ou des Associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'Associé unique sont libres, si la Société a un Associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés, si la Société a plusieurs Associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des Associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les Gérants ne doivent pas être Associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des Associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'Associé unique ou les Associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'Associé unique ou des Associés.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si les gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'Associé unique ou en cas de pluralité d'Associés, par les Associés agissant conjointement.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient Associés ou pas.

Art. 12. Gestion journalière. Le Gérant ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des Gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les Gérants présents à la réunion.

Le Conseil de ce peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux Gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés.

Un Gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les Gérants concernés.

Chaque Gérant et tous les Gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les Gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les Gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des Associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux Associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les Associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un Associé unique, les Associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des Associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux Associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les Associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout Associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être Associé.

Les assemblées générales des Associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition.

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'Associé unique ou, suivant le cas, des Associés.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les Associés.

Le surplus est distribué entre les Associés. Néanmoins, les Associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable.

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Eaton Holding XI S.à r.l.	EUR 12.500,-	12.500	EUR 12.500,-
Total:	EUR 12.500,-	12.500	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2013.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- M. Bruno Roger LAWAREE, gérant, né le 4 février 1975 à Namur, Belgique, demeurant professionnellement au 7, route de la Longeraie, CH-1110 Morges, Suisse;
- Mme Sabine Colette KNOBLOCH, analyste financier, née le 23 décembre 1967 à Yutz, France, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Grégory Ghislain DUJARDIN, analyste financier, né le 22 août 1973 à Dinant, Belgique, demeurant professionnellement 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 16 novembre 2012, REM/2012/1450. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 21 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151641/472.

(120200179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Triton Luxembourg GP Eudora S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 172.943.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of November.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

(i) Triton Luxembourg GP, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158.788,

represented by M^e Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 20 November 2012; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

(ii) Leafy S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.681,

represented by Me Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 20 November 2012; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among Triton Luxembourg GP, as unlimited partner (associé commandité) and the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) a company (the "Company") in the form of a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company will exist under the name of "Triton Luxembourg GP Eudora S.C.A.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager.

In the event that, in the view of the Manager, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be, for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 32 of the Articles of Incorporation. The consent of the Manager shall be required in respect of such liquidation.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) class A shares (the "Class A Shares"), which shall be held by the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) and one hundred (100) class B shares (the "Class B Shares"), which shall be held by the unlimited partner (associé commandité), in representation of its unlimited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

The Class A Shares will be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Laws prescribe the registered form. The Class A Shares are freely transferable.

The Class B Shares will be in the form of registered shares only. The Class B Shares may only be transferred subject to the shareholders (i) approving this transfer in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation and (ii) determining, as appropriate, which person(s) shall act as Manager of the Company after the relevant transfer. The Articles of incorporation will be amended accordingly. Any transfers of Class B Shares not approved by the shareholders shall be unenforceable against the Company.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

With respect to the bearer shares, the Company shall issue bearer share certificates to the relevant shareholders in the form and with the indications prescribed by the Laws. The Company may issue multiple bearer share certificates.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the bearer share certificate(s).

With respect to the registered shares, a shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Authorized Capital, Increase and Reduction of Capital.

7.1. The authorized capital of the Company is set at ten million euro (EUR 10,000,000.-) divided into nine hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred (999,999,900) Class A Shares and one hundred (100) Class B Shares. Each authorized share of each class has a nominal value of one euro cent (EUR 0.01).

The Manager is authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Manager within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes

or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Manager may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorized capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Manager or of any person duly authorized and empowered by the Manager for this purpose.

7.2. The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders first of the same class, then to the other shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Manager shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of

Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right or authorize the Manager to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own Class A Shares, but not its Class B Shares. The acquisition and holding of its own Class A Shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - Manager, Supervisory board

Art. 9. Management. The Company shall be managed by Triton Luxembourg GP (the "Manager"), in its capacity as unlimited partner and holder of Class B Shares of the Company.

The Manager may be removed for cause only and, if following such removal, there remains no other Manager, the Manager must be immediately replaced by a new manager, who must be an unlimited partner, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Incorporation. The Manager to be removed shall have no veto right in its/their capacity as unlimited partner of the Company on any resolution relating to its/their removal and/or replacement.

The limited partners shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Manager. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are in the competence of the Manager.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Manager may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its (their) choice.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any Manager (acting, in case the Manager is a legal entity, through one or more duly authorized signatories, such as designated by the Manager at its sole discretion).

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Manager, within the limits of such special power.

Art. 12. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of shareholders, the Manager may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be

reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 13. Conflicts of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that the Manager (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board have a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 14. Liability of the Manager - Indemnification. The Manager shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The limited shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings or otherwise, and, consequently, they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share (and share premium if any) in the Company owned by them.

The Company shall indemnify any Manager (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been manager, (or director, manager, officer or employee of the Manager), or officers or employees of the Company or members of the Supervisory Board, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 15. Dissolution - Incapacity of the Manager. In case of dissolution or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be automatically dissolved.

In that event, and in the absence of another Manager, the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be shareholders themselves, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for purposes of appointing a new Manager.

Within fifteen (15) calendar days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of shareholders in the manner provided for by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws.

The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders referred to here above shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 16. Supervisory Board. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by a Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves.

The members of the Supervisory Board and/or the approved statutory auditors will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

The remuneration of the members of the Supervisory Board (if any) shall be set by the general meeting of shareholders.

In the fulfilment of its duties, the Supervisory Board may be assisted by an approved statutory auditor who shall be appointed or removed by the general meeting of shareholders.

Art. 17. Advisory Powers of the Supervisory Board. In addition to its statutory audit functions, the Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine from time to time.

Art. 18. Meetings of the Supervisory Board. The Supervisory Board shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board (the "Secretary").

The Supervisory Board will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, except that in his absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by majority vote of the members present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Supervisory Board shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

The meetings of the Supervisory Board shall be held in Luxembourg or at such other place as the Supervisory Board may from time to time determine.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Supervisory Board as his proxy. Any Member of the Supervisory Board may represent one or several members of the Supervisory Board.

A quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Supervisory Board holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

One or more members of the Supervisory Board may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Supervisory Board may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

Art. 19. Minutes of Meetings of the Supervisory Board. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the members of the Supervisory Board as well as of the minutes of the meeting of the Supervisory Board, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two (2) members of the Supervisory Board acting jointly.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 20. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 21. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on the third Friday of May of each year at 4:00 p.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 22. Other General Meetings. The Manager or the Supervisory Board may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 23. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant meeting. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 24. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as his proxy holder. The Manager may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by videoconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 25. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by a person designated by the Manager or, in its absence, by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 26. Adjournment. The Manager may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Manager must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 27. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers («formulaires») expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

(a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or

(b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the

Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Save as otherwise provided in the Articles of Incorporation, no resolution may be adopted by the shareholders without the consent of the Manager.

Art. 28. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau and may be signed by any shareholders or proxyholders, who so request.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 29. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 30. Adoption of Financial Statements. The Manager shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 31. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the holders of Class A Shares and Class B Shares prorata to their stake in the issued capital. Each share entitles to the same proportion in such distributions by class of share.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager may pay out an advance payment on dividends to the holders of Class A Shares and the holders of Class B Shares. The Manager fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of or provision for all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the holders of Class A Shares and the holders of the Class B Shares so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 33. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the appearing parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	subscribed capital	number and class of shares	amount paid-in
Triton Luxembourg GP	EUR 1.-	100 Class B Shares	EUR 1.-
Leafy S.à r.l.	EUR 30,999.-	3,099,900 Class A Shares	EUR 30,999.-
Total:	EUR 31,000.-	100 Class B Shares 3,099,900 Class A Shares	EUR 31,000.-

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in articles 26 and 103 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

Resolutions of the general meeting of shareholders First resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of members of the Supervisory Board and further resolved to elect the following for a period ending at the first annual general meeting of shareholders which will be held in 2014:

- Mr Michiel Kramer, born on 25 January 1961, in Hilversum (The Netherlands), with professional address at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Heiko Dimmerling, born 13 January 1970, in Fulda (Germany), with professional address at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Ms Eloise Kaunan, born on 5 January 1980, in Abidjan (Ivory Coast), with professional address at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt novembre.

Pardevant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché du Luxembourg).

Ont comparu:

(i) Triton Luxembourg GP, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), avec siège social aux 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.788,

représentée par Maître Marc Frantz, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 novembre 2012, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

(ii) Leafy S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.681,

représentée par Maître Marc Frantz, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 novembre 2012, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre Triton Luxembourg GP, associé commandité, et les actionnaires commanditaires fondateurs, et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions à la suite de sa constitution, une société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination «Triton Luxembourg GP Eudora S.C.A.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Gérant.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis, soit au Grand-Duché du Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision du Gérant.

Dans l'hypothèse où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Gérant.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la société peut effectuer opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou les Statuts, selon le cas, pour toute modification des Statuts conformément à l'article 32 des Statuts. L'accord du Gérant sera requis en vue d'une telle liquidation.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (3.099.900) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui doivent être détenues par les actionnaires commanditaires et cent (100) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») qui doivent être détenues par l'associé commandité, en représentation de leur engagement indéfini dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01), et chaque action est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux actions de chaque catégorie sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à une voix.

Les Actions de Catégorie A seront nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, à l'exception des cas où les Lois exigent des actions nominatives. Les Actions de Catégorie A sont librement cessibles.

Les Actions de Catégorie B seront seulement nominatives. Les Actions de Catégorie B sont cessibles seulement sous condition que les actionnaires (i) approuvent cette cession selon les conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou par les Lois pour toute modification des Statuts et (ii) déterminent, si tel est nécessaire, quel actionnaire de Catégorie B agit comme Gérant de la Société après la cession. Les Statuts seront modifiés en conséquence. Toute cession d'Actions de Catégorie B non approuvée par les actionnaires est inopposable à la Société.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Concernant les actions au porteur, la Société doit émettre aux actionnaires concernés des certificats d'actions au porteur dans les formes et avec les mentions imposées par les Lois. La Société peut émettre des certificats d'actions au porteur multiples.

La cession d'actions au porteur s'effectue par la seule remise des certificats d'actions au porteur.

Concernant les actions nominatives, un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Capital Autorisé - Augmentation et Réduction du Capital Émis.

7.1 Le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-), représenté par neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (999.999.900) actions de catégorie A et cent (100) actions de catégorie B. Chaque action autorisée a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Le Gérant est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Gérant à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Gérant peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Gérant ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Gérant.

7.2 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants, d'abord de la même catégorie, ensuite aux autres actionnaires, proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Gérant fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires, délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Gérant à le faire.

Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres Actions de Catégorie A, mais non ses Actions de Catégorie B. L'acquisition et la détention de ses propres Actions de Catégorie A s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. Gérant, Conseil de surveillance

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par Triton Luxembourg GP (le «Gérant») en sa ou en leur qualité de seul associé commandité et détenteur d'Actions de Catégorie B de la Société.

Le Gérant peut être révoqué seulement pour justes motifs et si, suite à cette révocation, il ne reste aucun autre Gérant, ils doivent être immédiatement remplacés par un nouveau Gérant, associé commandité, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts. Le Gérant à révoquer n'a, en sa capacité d'associé commandité de la Société, aucun droit de veto sur les résolutions relatives à leur révocation et/ou remplacement.

Les autres actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Gérant. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance relèvent de la compétence du Gérant.

Art. 11. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le Gérant peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes ou comités de leur choix.

Le Gérant peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de leur choix.

La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle du Gérant (agissant, dans le cas où le Gérant est une personne morale, par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant).

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Rémunération et Dépenses du Gérant. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, le Gérant peut recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 13. Conflits d'Intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait que le Gérant ou un ou plusieurs de leurs administrateurs, gérants, directeurs ou employés voire les directeurs ou employés de la Société ou les membres du Conseil de Surveillance de la Société y ont un intérêt personnel, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 14. Responsabilité du Gérant - Indemnisation. Le Gérant est responsable conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif social.

Les actionnaires autres que le Gérant doit s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales, et par conséquent ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale (et, le cas échéant, de la prime d'émission) de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

La Société indemnera le Gérant (ou un ou plusieurs de leurs administrateurs, gérants, directeurs ou employés), les directeurs ou employés de la Société ou membres du Conseil de Surveillance et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (ou d'administrateur, de gérant, de directeur ou d'employé du Gérant), ou de directeurs ou employés de la Société ou membres du Conseil de Surveillance, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 15. Dissolution - Incapacité du Gérant. En cas de dissolution ou d'incapacité légale d'un Gérant ou si pour toute autre raison un Gérant est empêché d'agir, la Société ne sera pas automatiquement dissoute.

Dans ce cas, et en l'absence d'un autre Gérant, le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires, qui resteront en fonction jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires en vue de désigner un nouveau Gérant.

Dans un délai de quinze (15) jours à partir de leur nomination le ou les administrateurs devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans les formes prévues par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois.

Les administrateurs devront accomplir les actes urgents et les actes de simple administration jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires mentionnée ci-dessus.

Les administrateurs sont responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Conseil de Surveillance. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance doit être composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance (le cas échéant) sera déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Dans l'accomplissement de ses obligations, le Conseil de Surveillance pourra être assisté par un réviseur d'entreprises agréé qui doit être nommé ou révoqué par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Pouvoirs Consultatifs du Conseil de Surveillance. En plus de ses fonctions statutaires de vérification des comptes, le Conseil de Surveillance pourra être consulté par le Gérant sur les sujets que ce dernier peut déterminer de temps à autre.

Art. 18. Réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Surveillance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation avec un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Surveillance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et en des lieux déterminés par une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Les réunions du Conseil de Surveillance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Surveillance pourra déterminer.

Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne pourra valablement délibérer que si la moitié (1/2) au moins des membres en fonction sont présentes ou représentées. Les résolutions seront prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil de Surveillance peut édicter des règles supplémentaires dans son règlement interne concernant ce qui précède.

Une décision écrite signée par tous les membres du Conseil de Surveillance est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Art. 19. Procès-Verbaux des Réunions du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (le cas échéant). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les membres du Conseil de Surveillance ou les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance destinés à être produits en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par le Secrétaire (le cas échéant) ou par deux membres du Conseil de Surveillance, agissant conjointement.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 21. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le troisième vendredi de mai de chaque année à 16:00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Autres Assemblées Générales. Le Gérant ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires seront tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché, et peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Gérant, le requièrent.

Art. 23. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 24. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales d'actionnaires.

Tout actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale d'actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire. Le Gérant peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 25. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par une personne désignée par le Gérant, ou, en son absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 26. Prorogation. Le Gérant peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Ils doivent le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 27. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lequel ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;

- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Sauf disposition contraire des Statuts, aucune résolution ne peut être adoptée sans l'accord du Gérant.

Art. 28. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Gérant.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 29. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 30. Approbation des Comptes Annuels. Le Gérant prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 31. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Toute affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires de Catégorie A et aux actionnaires de Catégorie B, au prorata de leur participation dans le capital émis. Chaque action donne droit à une même proportion dans ces distributions par catégorie d'actions.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Gérant peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires de Catégorie A et aux actionnaires de Catégorie B. Le Gérant déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Gérant ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires de Catégorie A et les actionnaires de Catégorie B de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 33. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois et en particulier à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les comparants ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants ainsi qu'il suit:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	montant libéré
1) Triton Luxembourg GP	EUR 1,-	100 Actions de Catégorie B	EUR 1,-
2) Leafy S.à r.l.	EUR 30.999,-	3,099,900 Actions Catégorie A	EUR 30.999,-
Total:	EUR 31.999,-	100 Actions de Catégorie B 3,099,900 Actions Catégorie A	EUR 31.000,-

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues aux articles 26 et 103 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2013.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'établir le siège social à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à trois (3) le nombre des membres du Conseil de Surveillance et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014:

- Monsieur Michiel Kramer, né le 25 janvier 1961, à Hilversum (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Heiko Dimmerling, né le 13 janvier 1970, à Fulda (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Madame Eloïse Kaunan, née le 5 janvier 1980, à Abidjan (Côte d'Ivoire), ayant son adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 21 novembre 2012, REM/2012/1471. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154751/824.

(120203830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

EN-NEO Solar GmbH, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 141.108.

Es wird festgestellt, dass auf Grund eines Kaufvertrages über Gesellschaftsanteile vom 14. November 2012, die EN-NEO New Energy AG mit Sitz in L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss, ihre sämtlichen 125 Geschäftsanteile mit einem Nennwert von jeweils 100,00 €, id sunt 100% des Stammkapitals in Höhe von 12.500,- € der Gesellschaft, an die H.A.L.M Invest GmbH, mit Sitz in D-54472 Monzelfeld, Auf der Grub 1, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wittlich (Deutschland) unter der Nummer HRB 41896. Die H.A.L.M Invest GmbH ist somit neue alleinige Anteilseignerin der Gesellschaft.

Die Gesellschaft erklärt diese Übertragung der Gesellschaftsanteile als durch sie rechtsgültig akzeptiert, gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, respektive des Artikels 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. November 2012.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2012150213/21.

(120198544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Apache International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.676.

In the year two thousand and twelve, on the twenty first day of November,

Before Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Apache International Finance, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 92.676 (the "Company").

There appeared:

Apache UK Holdings LDC, a company duly formed and validly existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at boundary Hall, cricket Square, KY – KY1 – 1102, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Companies under number 240064 (the "Sole Shareholder");

here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 500 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder request the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Suppression of the nominal value of the shares of the Company;
 2. Conversion of the share capital of the Company from Euro to US Dollars and fixation of the nominal value of the shares;
 3. Increase of the share capital of the Company by the issuance of new shares;
 4. Subscription and payment of the new shares by way of a contribution in kind by the sole shareholder of the Company;
 5. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions;
- and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to suppress temporarily the mention of the nominal value of the 500 (five hundred) shares representing the current share capital of the Company set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro).

Second resolution

It is resolved to convert the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to US Dollars (USD) with immediate effect. For the purpose of this conversion, the currency exchange rate to be applied is of EUR 1 for USD 1.27724.

Consequently, the share capital of the Company amounts to USD 15,965.50 (fifteen thousand nine hundred and sixty-five US Dollars and fifty cents) consisting of 500 (five hundred) shares without mention of nominal value.

It is also resolved to fix the nominal value of the shares of the Company to USD 1 (one US Dollars) each.

Third resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 4,034.50 (four thousand and thirty-four US Dollars and fifty cents) so as to raise it from its current amount of USD 15,965.50 (fifteen thousand nine hundred and sixty-five US Dollars and fifty cents) to USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) by the issuance of 19,500 (nineteen thousand five hundred) new shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one US Dollars) each, subject to the payment of a global share premium attached thereto amounting to USD 677,586,017.50 (six hundred and seventy-seven million five hundred and eighty-six thousand and seventeen US Dollars and fifty cents) to be allocated to an available item of the balance sheet of the Company as share premium for an amount of USD 677,584,017.50 (six hundred and seventy-seven million five hundred and eighty-four thousand and seventeen US Dollars and fifty cents) and to a non-available item of the balance sheet of the Company as legal reserve for an amount of USD 2,000 (two thousand US Dollars) (the "Increase of Capital").

Fourth resolution

It is resolved to accept that the Increase of Capital be subscribed by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind consisting in a claim of an amount of USD 677,590,052 (six hundred and seventy seven million five hundred and ninety thousand and fifty-two US Dollars) (the "Claim").

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned Increase of Capital up to an amount of USD 4,034.50 (four thousand and thirty-four US Dollars and fifty cents), subject to the payment of a global share premium attached thereto amounting to USD 677,586,017.50 (six hundred and seventy-seven million five hundred and eighty-six thousand and seventeen US Dollars and fifty cents) to be allocated to an available item of the balance sheet of the Company as share premium for an amount of USD 677,584,017.50 (six hundred and seventy-seven million five hundred and eighty-four thousand and seventeen US Dollars and fifty cents) and to a non-available item of the balance sheet of the Company as legal reserve for an amount of USD 2,000 (two thousand US Dollars) by way of the contribution of the Claim.

Evaluation

The value of the Claim is set at USD 677,590,052 (six hundred and seventy seven million five hundred and ninety thousand and fifty-two US Dollars).

Such contribution has been valued by the sole manager of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the existence of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the Contribution

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Claim is certain, due and payable;
- (ii) it is the sole legal owner of the Claim;
- (iii) the Claim is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Claim is not the object of a dispute or claim;
- (v) the Claim is freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vi) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Claim; and
- (vii) all formalities subsequent to the transfer of the Claim required under the applicable law will be carried out in order for the contribution of the Claim to be valid anywhere and towards any third party.

Manager's intervention

Thereupon intervened

EFFIGI S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 107.313, acting as manager of the Company, represented by M. Max MAYER, prenamed, by virtue of a power of attorney,

Acknowledging having been previously informed of the extent of its liability, engaged as manager of the Company by reason of the contribution described above, expressly agreed with the description of the contribution, with its valuation and with the effective transfer of the Claim, and confirmed the validity of the subscription and payment,

Declaration

The notary declares that the documentation sustaining the existence of the contribution has been considered convincing as well as sufficient, and the contribution is therefore effectively implemented.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) divided into 20,000 (twenty thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.”

Nothing else being on the Agenda the meeting was closed.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 6,800.-.

The capital increase is valued at EUR 530,511,143.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et unième jour de Novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société Apache International Finance, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.676 (la «Société»).

A comparu:

Apache UK Holdings LDC, une société valablement formée et ayant une existence légale en vertu des lois des Iles Caymans, ayant son siège social à Boundary Hall, cricket Square, KY – KY1 – 1102, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, et étant immatriculée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 240064 (l'«Associé Unique»);

ici représentée par M. Max MAYER, employé, résidant professionnellement à 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 500 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Suppression de la mention de la valeur nominale des parts sociales de la Société;

2. Conversion du capital social de la Société d'Euro à Dollar Américain et fixation de la valeur nominale des parts sociales;

3. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de nouvelles parts sociales;

4. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales, par apport en nature de l'associé unique de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter de tels actes; et

6. Divers

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de supprimer la mention de la valeur nominale des 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social actuel de la Société établi à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euro).

Deuxième résolution

Il est décidé de convertir la devise du capital social de la Société d'Euro (EUR) à Dollar Américain (USD) avec effet immédiat. Aux fins de cette conversion, le taux de conversion devant être appliqué est de 1 EUR pour 1,27724 USD.

Par conséquent, le capital social de la Société s'élève à 15.965,50 USD (quinze mille neuf cent soixante-cinq Dollars Américains et cinquante cents) consistant en 500 (cinq cents) parts sociales.

Il est également décidé de fixer la valeur nominale des parts sociales à 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Troisième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 4.034,50 USD (quatre mille trente-quatre Dollars Américains et cinquante centimes) pour le porter de son montant actuel de 15.965,50 USD (quinze mille neuf cent soixante-cinq Dollars Américains et cinquante cents) à 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains), par l'émission de 19.500 (dix-neuf mille cinq cents) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune et moyennant le paiement d'une prime d'émission attachée s'élevant à 677.586.017,50 USD (six cent soixante-dix-sept millions cinq cent quatre-vingt-six mille dix-sept Dollars Américains et cinquante cents) et devant être allouée à un poste disponible du bilan de la Société en tant que prime d'émission pour un montant de 677.584.017,50 USD (six cent soixante-dix-sept millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille dix-sept Dollars Américains et cinquante cents) et à un poste non-disponible du bilan de la Société en tant que réserve légale pour un montant de 2.000 USD (deux mille Dollars Américains) (l'«Augmentation de Capital»).

Quatrième résolution

Il est décidé d'accepter que l'Augmentation de Capital soit souscrite par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de 677.590.052 USD (six cent soixante-dix-sept millions cinq cent quatre-vingt-dix mille cinquante-deux Dollars Américains) (la «Créance»).

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'Augmentation de Capital susmentionnée d'un montant de 4.034,50 USD (quatre mille trente-quatre Dollars Américains et cinquante centimes) moyennant le paiement d'une prime d'émission attachée s'élevant à 677.586.017,50 USD (six cent soixante-dix-sept millions cinq cent quatre-vingt-six mille dix-sept Dollars Américains et cinquante cents) et devant être allouée à un poste disponible du bilan de la Société en tant que prime d'émission pour un montant de 677.584.017,50 USD (six cent soixante-dix-sept millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille dix-sept Dollars Américains et cinquante cents) et à un poste non-disponible du bilan de la Société en tant que réserve légale pour un montant de 2.000 USD (deux mille Dollars Américains) au moyen de l'apport de la Créance.

Evaluation

La valeur de la Créance a été fixée à 677.590.052 USD (six cent soixante-dix-sept millions cinq cent quatre-vingt-dix mille cinquante-deux Dollars Américains).

Cet apport a été évalué par le gérant unique de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en oeuvre effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

(i) La Créance est certaine, liquide et exigible;

(ii) il est seul propriétaire de la Créance;

(iii) La Créance est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;

- (iv) La Créance ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) La Créance est librement transférable, avec tous les droits y attachés;
- (vi) pour autant que de besoin, tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert de la Créance; et
- (vii) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert de la Créance requis en vertu de toute loi applicable sera accompli afin que l'apport de la Créance soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Ci-après est intervenue:

EFFIGI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12,500 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.313 agissant en sa qualité de gérant de la Société, étant représenté par M. Max MAYER, préqualifié, en vertu d'une procuration,

Reconnaissant avoir été préalablement informée de l'étendue de sa responsabilité de gérant de la Société engagée en raison de l'apport décrit ci-dessus, elle accepte expressément la description de l'apport, son évaluation, et le transfert effectif de la Créance, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Déclaration

Le notaire déclare que la documentation garantissant l'existence de l'apport a été considérée comme convaincante et suffisante et qu'en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains), divisé en 20.000 (vingt mille) parts sociales ayant valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 6.800,- EUR.

L'augmentation de capital a été évaluée à 530.511.143,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 novembre 2012. Relation GRE/2012/4388. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154189/234.

(120204000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Soude Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5326 Contern, 3, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 156.128.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012155449/10.

(120204539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Maraval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 172.948.

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Stéphane LIEGEOIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

agissant en son nom et en sa qualité de mandataire spécial de:

la société anonyme "Fiduo", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 56248,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «MARAVAL S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 35.000,- (trente-cinq mille Euros), représenté par 350 (trois cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8 . Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par vidéoconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par vidéoconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2013.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Stéphane LIEGEOIS, pré-qualifiée, cent soixante-quinze actions	175
2.- Fiduo, pré-qualifiée, cent soixante-quinze actions	<u>175</u>
TOTAL: TROIS CENT CINQUANTE ACTIONS	350

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente-cinq mille Euros (35.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.300,- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Eddy WIRTZ, employé privé, né le 19 juillet 1970 à Messancy (B), demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

b) Madame Sylviane COURTOIS, employée privée, née le 24 novembre 1968 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

c) Monsieur Stéphane LIEGEOIS, employé privé, né à Saint-Mard (Belgique) le 16 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme "Auditeurs Associés", établie et ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 32, Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg section B numéro 93937.

4. L'adresse de la société est fixée à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: LIEGEOIS, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20/11/2012. Relation: EAC/2012/15284. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154540/188.

(120203964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Sofibim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.167.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155445/9.

(120205032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

GTCR Gridlock International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 71.640,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.981.

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of November.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.934 and having a share capital of one million one hundred ninety-nine thousand seven hundred fifty-five United States Dollars (USD 1,199,755),

hereby represented by Annick Braquet, residing professionally in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of GTCR Gridlock International (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.981 and having a share capital of seventy-one thousand six hundred and forty United States Dollars (USD 71,640) (the Company). The Company has been incorporated on August 10, 2011, pursuant to a notarial deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated October 24, 2011, under number 2577.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on September 28, 2011, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association dated January 9, 2012, under number 63.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Creation of two new classes of shares in the share capital of the Company, namely the class 2.5 shares and the class 2.6 shares;
2. Creation of share premium accounts to be stapled to respectively class 2.5 shares and class 2.6 shares;
3. Reclassification of 735 class 2.3 shares into 735 class 2.5 shares with allocation of USD 6,628 class 2.3 share premium to class 2.5 share premium;
4. Reclassification of 767 class 2.3 shares into 767 class 2.6 shares with allocation of USD 6,913 class 2.3 share premium to class 2.6 share premium;
5. Subsequent amendment to articles 5.1, 5.2 and 5.3 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes adopted above; and
6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company; and
7. Miscellaneous.

II. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create two new classes of shares in the share capital of the Company, namely the class 2.5 shares (the Class 2.5 Shares) and the class 2.6 shares (the Class 2.6 Shares).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create share premium accounts which will be stapled respectively to the Class 2.5 Shares (the Class 2.5 Shares Premium Account) and the Class 2.6 Shares (the Class 2.6 Shares Premium Account).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to reclassify seven hundred and thirty-five (735) Class 2.3 Shares (as defined in the Articles) into seven hundred and thirty-five (735) Class 2.5 Shares with allocation of six thousand and six hundred and twenty-eight United States Dollars (USD 6,628) from the Class 2.3 Shares Premium Account (as defined in the Articles) to the Class 2.5 Shares Premium Account.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to reclassify seven hundred and sixty-seven (767) Class 2.3 Shares (as defined in the Articles) into seven hundred and sixty-seven (767) Class 2.6 Shares with allocation of six thousand and nine hundred and thirteen United States Dollars (USD 6,913) from the Class 2.3 Shares Premium Account (as defined in the Articles) to the Class 2.6 Shares Premium Account.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing, the Sole Shareholder resolves to amend articles 5.1, 5.2 and 5.3 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The capital of the Company is set at seventy-one thousand six hundred and forty United States Dollars (USD 71,640) represented by seventy-one thousand six hundred and forty (71,640) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each (collectively, the Shares, and, individually, a Share), divided into (i) twenty thousand (20,000) ordinary shares (in case of plurality, the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share), (ii) twelve thousand (12,000) class 2.1 shares (in case of plurality, the Class 2.1 Shares and individually, a Class 2.1 Share), (iii) nine thousand six hundred forty (9,640) class 2.2 shares (in case of plurality, the Class 2.2 Shares and individually, a Class 2.2 Share), (iv) ten thousand four hundred and ninety-eight (10,498) class 2.3 shares (in case of plurality, the Class 2.3 Shares and individually, a Class 2.3 Share), (v) eighteen thousand (18,000) class 2.4 shares (in case of plurality, the Class 2.4 Shares and individually, a Class 2.4 Share), (vi) seven hundred and thirty-five (735) class 2.5 shares (in case of plurality, the Class

2.5 Shares and individually, a Class 2.5 Share) and (vii) seven hundred and sixty-seven (767) class 2.6 shares (in case of plurality, the Class 2.6 Shares and individually, a Class 2.6 Share), all subscribed and fully paid-up.

5.2. For the purpose of the Articles, the Class 2.1 Shares, the Class 2.2 Shares, the Class 2.3 Shares, the Class 2.4 Shares, the Class 2.5 Shares and the Class 2.6 Shares shall collectively be referred to as the Tracker Shares and individually, as a Tracker Share. The Tracker Shares will track the performance and returns of a particular identified asset or assets of the Company (the Designated Assets), which term shall be deemed to include not only the Designated Assets identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Assets, (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Assets, including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Assets, (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Assets, and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Assets.

5.3. Subject to articles 5.1 and 5.2, the Designated Assets in respect of (i) the Class 2.1 Shares are all rights and interests which the Company may own, from time to time, in the shares of GTCR Gridlock Holdings (UK) Limited, a company registered under the laws of England and Wales (UK Holdco), (ii) the Class 2.2 Shares are all rights and interests which the Company may own, from time to time, in the shares of Canadian Traffic Network ULC, a company incorporated under the laws of Alberta, Canada (CTN), (iii) the Class 2.3 Shares are all rights and interests from any receivable that the Company may hold against UK Holdco, (iv) the Class 2.4 Shares are all rights and interests from any receivable that the Company may hold against CTN, (v) the Class 2.5 Shares are all rights and interests which the Company may own, from time to time, in the shares of GTCR Gridlock Holdings (Brazil) S.a r.l., a private limited liability company incorporated and organized under the laws of Luxembourg with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Brazil Holdco) and (vi) the Class 2.6 Shares are all rights and interests from any receivable that the Company may hold against Brazil Holdco."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and to give authority to any manager of the Company each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quinzième jour de novembre.

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.934 et disposant d'un capital social d'un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante-cinq dollars américains (USD 1.199.755,-),

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de GTCR Gridlock International (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.981 et disposant d'un capital social de soixante et onze mille six cent quarante dollars américains (USD 71.640,-) (la Société). La Société a été constituée le 10 août 2011 suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association du 24 octobre 2011 sous le numéro 2577. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 28

septembre 2011 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 janvier 2012 sous le numéro 63.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Création de deux nouvelles catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir les parts sociales de classe 2.5 et les parts sociales de classe 2.6;

2. Création de comptes de prime d'émission liés aux parts sociales de classe 2.5 et parts sociales de classe 2.6;

3. Reclassification de 735 des parts sociales de classe 2.3 en 735 parts sociales de classe 2.5 avec allocation de USD 6.628 de prime d'émission de la classe 2.3 à la prime d'émission de la classe 2.5;

4. Reclassification de 767 parts sociales de classe 2.3 en 767 parts sociales de classe 2.6 avec allocation de USD 6.913 de prime d'émission de la classe 2.3 à la prime d'émission de la classe 2.6;

5. Modification subséquente des articles 5.1, 5.2 et 5.3 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les changements adoptés ci-dessus;

6. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

7. Divers.

II. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer deux nouvelles catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir les parts sociales de classe 2.5 (les Parts Sociales de Classe 2.5) et les parts sociales de classe 2.6 (les Parts Sociales de Classe 2.6).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de créer des comptes de prime d'émission qui seront jumelés respectivement au Parts Sociales de Classe 2.5 (le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe 2.5) et les Parts Sociales de Classe 2.6 (le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe 2.6).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de reclasser sept cent trente-cinq (735) Parts Sociales de Classe 2.3 (tel que défini dans les Statuts) en sept cent trente-cinq (735) Parts Sociales de Classe 2.5 avec allocation de six mille six cent vingt-huit dollars américains (USD 6.628) du Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe 2.3 (tel que défini dans les Statuts) au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe 2.5.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de reclasser sept cent soixante-sept (767) Parts Sociales de Classe 2.3 (tel que défini dans les Statuts) en sept cent soixante-sept (767) Parts Sociales de Classe 2.6 avec allocation de six mille neuf cent treize dollars américains (USD 6.913) du Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe 2.3 (tel que défini dans les Statuts) au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe 2.6.

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier les articles 5.1, 5.2 et 5.3 des Statuts, afin qu'ils aient désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital de la Société est fixé à soixante et onze mille six cent quarante dollars américains (USD 71.640,-) représenté par soixante et onze mille six cent quarante (71.640) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune (collectivement les Parts Sociales, et individuellement une Part Sociale), divisées en (i) vingt mille (20.000) parts sociales ordinaires (collectivement les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), (ii) douze mille (12.000) parts sociales de classe 2.1 (collectivement les Parts Sociales de Classe 2.1 et individuellement, une Part Sociale de Classe 2.1), (iii) neuf mille six cent quarante (9.640) parts sociales de classe 2.2 (collectivement les Parts Sociales de Classe 2.2 et individuellement, une Part Sociale de Classe 2.2), (iv) dix mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (10.498) parts sociales de classe 2.3 (collectivement les Parts Sociales de Classe 2.3 et individuellement, une Part Sociale de Classe 2.3), (v) dix-huit mille (18.000) parts sociales de classe 2.4 (collectivement les Parts Sociales de Classe 2.4 et individuellement, une Part Sociale de Classe 2.4), (vi) sept cent trente-cinq (735) parts sociales de classe 2.5 (collectivement les Parts Sociales de Classe 2.5 et individuellement, une Part Sociale de Classe 2.5) et (vii) sept cent soixante-sept (767) parts sociales de classe 2.6 (collectivement les Parts Sociales de Classe 2.6 et individuellement, une Part Sociale de Classe 2.6), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Aux fins de ces Statuts, les Parts Sociales de Classe 2.1, les Parts Sociales de Classe 2.2, les Parts Sociales de Classe 2.3, les Parts Sociales de Classe 2.4, les Parts Sociales de Classe 2.5 et les Parts Sociales de Classe 2.6 sont collectivement

dénommées les Parts Sociales Traçantes et individuellement, une Part Sociale Traçante. Les Parts Sociales Traçantes traceront la performance et le rendement d'un ou plusieurs actifs particuliers de la Société (les Actifs Désignés) ce terme sera réputé inclure non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais également (i) le produit de la vente de tout ou partie de ces Actifs Désignés (ii) tout actif qui pourra de temps à autre raisonnablement être considéré comme ayant remplacé en tout ou en partie ces Actifs Désignés y compris, afin d'éviter tout doute, tout produit de vente (que ce soit en numéraire ou autre) reçu en relation avec ces Actifs Désignés (iii) tout actif acquis en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés et (iv) toute distribution de revenu ou de capital reçue par la Société en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés.

5.3. Sous réserve des articles 5.1 et 5.2, les Actifs Désignés relatifs aux (i) Parts Sociales de Classe 2.1 se composent de tous les droits et intérêts que la Société peut détenir, de temps à autre, dans les parts sociales de GTCR Gridlock Holdings (UK) Limited, une société enregistrée en vertu des lois de l'Angleterre et du Pays de Galle (UK Holdco), (ii) Parts Sociales de Classe 2.2 se composent de tous les droits et intérêts que la Société peut détenir, de temps à autre, dans les parts sociales de GTCR Gridlock Holdings (Canada) ULC, une société constituée en vertu des lois d'Alberta, Canada (CAN Holdco), (iii) Parts Sociales de Classe 2.3 se composent de tous les droits et intérêts d'une créance datée du 27 septembre 2011 que la Société détient envers UK Holdco, (iv) Parts Sociales de Classe 2.4 se composent de tous les droits et intérêts d'une créance datée du 27 septembre 2011, que la Société détient envers CAN Holdco, (v) Parts Sociales de Classe 2.5 se composent de tous les droits et intérêts que la Société détient, de temps à autre, dans les parts sociales de GTCR Gridlock Holdings (Brazil) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Brazil Holdco) et (vi) Parts Sociales de Classe 2.6 sont tous les droits et intérêts d'une créance que la Société détient envers Brazil Holdco.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide finalement de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison cet acte sont estimés à environ EUR 1.500,-.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie à la demande de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre les versions anglaises et françaises, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54526. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154407/227.

(120204087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Inter Property Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 97.116.

Les comptes annuels au 30.09.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155188/9.

(120205315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.